

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ALOS**  
**LE 7 JUIN 2021**

**ETAIENT PRESENTS**

Laurent BRACHET	Jean-Pierre MOLE
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Marie-Murielle PUJOL
Brigitte DURAN	Martine TAJAN
Adeline PAILHAS	Alain TORTET

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvain CAPOT  
Alain DURAN

**PROCURATION**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Martine TAJAN

**PRESIDENT DE SEANCE**

Alain TORTET - Maire

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du précédent Procès-Verbal du 7 Avril 2021

**DELIBERATION**

- Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole de MOULIS
- Participation aux frais de cantine de l'Ecole de MASSAT
- Validation CT pour agents promus/promuables – Avancement de grade
- Défibrillateur
- Motion de soutien pour l'ours et la carrière de Saint-Lary

**QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation des élections des 20 et 27 Juin 2021
- Vente de bois
- Arrêt Maladie de l'Ouvrier Communal
- Travaux au Presbytère
- Projets de l'Association TTPA

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2021**

VOTE

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DELIBERATIONS**

- *Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole de MOULIS*

Les frais de scolarité sont pris en charge par la Commune pour deux enfants qui résident sur celle-ci.  
Les frais sont de : 1 543 €/enfant.

POUR : 8

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

- *Participation aux frais de cantine de l'Ecole de MASSAT*

Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal décident de ne pas prendre en charge les frais de cantine pour l'enfant scolarisé à l'Ecole de MASSAT.

POUR : 0

CONTRE : 8

ABSTENTION : 1

- *Validation Comité Technique pour agents promus/promuables Avancement de grade*

Lecture faite par Mr le Maire de la Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade. Vu l'avis du Comité Technique, en date du 4 Mai 2021, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient, à chaque Assemblée Délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agent remplissant les conditions pour être nommé à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

- *GROUPEMENT DE COMMANDE DE DEFIBRILLATEUR*

Obligation d'installer un défibrillateur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour les ERP de niveau 4.  
Notre Commune s'est portée candidate pour participer au groupement de commande pour l'achat d'un défibrillateur, sur la Commune qui sera situé sous le préau de la Salle Communale.  
La CCCP assure le rôle de coordonnateur du groupement de commandes.

• POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *MOTION DE SOUTIEN POUR LA CARRIERE DE SAINT-LARY*

L'exploitation de la carrière de Saint-Lary est très protectrice de l'environnement. Elle amènera au Couserans un supplément d'activité et de richesse, en coordonnant les activités marbrières existantes.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- ***MOTION DE SOUTIEN POUR LE RETRAIT DE L'OURS***

Selon les informations fournies, l'objectif recherché serait de doubler, à minima, la population d'ours adultes reproducteurs, à l'issue de ce programme, d'une durée de 6 ans.

Il est évident que ce programme s'inscrit dans une politique d'usure, décidée par les Administrations et Associations « pro-ours », accompagnée par d'importants moyens de communication destinés à convaincre l'opinion publique nationale, afin de contraindre et d'imposer aux populations locales. Ce dossier de candidature n'a jamais été présenté aux Elus politiques ou aux professionnels.

- POUR : 9

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

- ***Vente de bois***

Cette vente concerne un éclaircissement sur les parcelles au-dessus de la cabane de chasse, pour un montant de 18 000 €.

- ***Travaux Presbytère***

L'Entreprise BATI BOIS est intervenue pour réparer une gouttière au logement du presbytère.

Un Devis a été établi pour le remplacement de la gouttière de la salle communale et pour supprimer une cheminée, sur la toiture de celle-ci.

- ***Projets de l'Association TTPA***

L'Association TTPA souhaitant organiser quelques manifestations en Juillet et Août, a sollicité notre avis sur ces projets. Aucune objection de la part du Conseil Municipal.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30